Date de réception du dossier
(A compléter par l'administration)

_____

ANNULATION D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE 2023-2024

REMBOURSEMENT « SUR DECISION INDIVIDUELLE » DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

A partir du 1er septembre, le remboursement suite à une annulation d'inscription administrative à l'Université de Tours n'est plus de plein droit. Selon le motif de la demande, un **remboursement partiel** peut-être accordé par le Président de l'Université. **Seuls les motifs listés ci-dessous peuvent permettre l'examen d'une demande de remboursement**.

IMPORTANT
Le remboursement porte uniquement sur les droits nationaux fixés par arrêté ministériel.
Les droits spécifiques des diplômes universitaires, les frais de formation à distance, le Passeport Culturel Etudiant *(8 €)*, et la CVEC *(taxe non perçue par l'Université de Tours)* ne sont pas remboursables.

N° Etudiant de l'université de Tours |__|__|__|__|__|__|__|__|

NOM :..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : |___|___|___|___|___| Ville : .....

E-mail : .....

Inscrit(e) en *(ex. L1 d'Anglais) :* .....

MOTIF DE LA DEMANDE (à cocher par l'étudiant) — Date limite de dépôt

❒ **Admission dans un autre établissement** *(hors Université française)* — **22 SEPTEMBRE 2023**
Le remboursement porte sur les droits d'inscription nationaux ***diminués de la somme de 50 euros.***

❒ **Refus de visa** — **13 OCTOBRE 2023**
Le remboursement porte sur les droits d'inscription nationaux ***diminués de la somme de 23 euros****.*

❒ **Raison médicale grave** *(impossibilité totale de poursuivre l'année universitaire)* — **30 NOVEMBRE 2023**
Le remboursement porte sur les droits d'inscription nationaux ***diminués de la somme de 23 euros.***

Fait à ....., le.....

Signature de l'étudiant :

LISTE DES DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Quel que soit le motif, ci-dessus, de votre demande vous devez transmettre :
- ➲ Restitution de la carte d'étudiant 2023-2024 de l'Université de Tours
- ➲ Restitution de l'original du justificatif d'inscription 2023-2024 de l'Université de Tours
- ➲ RIB au nom de l'étudiant

A ces documents, vous devez joindre IMPERATIVEMENT, le justificatif correspondant au motif de votre demande, parmi la liste ci-dessous :
❒ **Admission dans un autre établissement :** Justificatif d'inscription dans le nouvel établissement
❒ **Refus de visa :** Notification de refus de visa
❒ **Raison médicale grave :** Certificat médical attestant de l'impossibilité de terminer l'année universitaire

OU TRANSMETTRE VOTRE DEMANDE ?

Votre demande, complétée et signée, accompagnée de tous les documents exigés, doit être transmise **avant la date limite de dépôt fixée ci-dessus** correspondant au motif de votre demande à l'adresse suivante :

Service des Etudes et des Formations (SEF) – Bureau de scolarité générale
60, rue du Plat d'Etain – BP 12050 – 37020 TOURS CEDEX 1